



FLASH INFO

Le 17 septembre 2026

OBJET : CHAMPIONNATS DE FRANCE DE TRIATHLON ET PARA-TRIATHLON

Chères cabourgeaises, chers cabourgeais,

La Ville de Cabourg a le plaisir d'accueillir, les **samedi 3 et dimanche 4 octobre**, le triathlon de Cabourg, un rendez-vous sportif d'envergure qui réunira les finales des Championnats de France des clubs de D1 et D2 de triathlon, le Championnat de France de para-triathlon, ainsi que deux épreuves grand public.

La présence d'athlètes professionnels de haut niveau, de leurs supporters et des nombreux participants attendus contribue pleinement au rayonnement et à l'attractivité de notre ville. L'événement bénéficiera également d'une visibilité médiatique importante. Deux épreuves seront accessibles aux licenciés et aux sportifs souhaitant découvrir le triathlon ou relever un nouveau défi. Un village d'exposants et d'animations prendra également place dans les Jardins du Casino, au cœur de l'événement.

Avec son parcours urbain, particulièrement rare pour une compétition de ce niveau, le Triathlon de Cabourg permettra de mettre en lumière le patrimoine, le front de mer et les principaux marqueurs de l'identité de notre ville.

Afin de permettre à chacun de profiter de cet événement dans les meilleures conditions et d'assurer la sécurité des participants comme des spectateurs, la circulation et le stationnement seront impactés pendant quatre jours, dans un secteur compris entre l'avenue de la Brèche Buhot et l'avenue Pasteur.

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur **cabourg.fr** ainsi que le plan détaillé au dos de ce courrier. Les différents parcours de course, qui varient selon les épreuves, sont également consultables sur le site de la Ville.

Les professionnels (hôteliers, commerçants, résidences, professions libérales...) situés dans ces zones sont soumis aux mêmes règles de circulation. Nous vous serions reconnaissants d'en avertir votre clientèle ainsi que l'ensemble de vos employés et/ou collaborateurs afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

L'ensemble des mesures fera par ailleurs l'objet d'un arrêté municipal, qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Conscients que ces dispositions occasionneront des désagréments, nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre coopération. Elles sont indispensables au bon déroulement de cette manifestation et à la sécurité de tous.

Je vous prie de me croire,
Votre bien dévoué.

Emmanuel PORCQ
Maire de Cabourg
Conseiller départemental du Calvados



● **Départ**

ZONE IMPACTEE

CIRCULATION INTERDITE

Vendredi 2 de 15h30 à 18h30

Samedi 3 de 8h à 19h

Dimanche 4 de 8h à 17h

STATIONNEMENT INTERDIT

du jeudi 1^{er} à 8h au dimanche 4 à 17h

du jeudi 1^{er} à 8h au dimanche 4 à 22h

du vendredi 2 à 11h au dimanche 4 à 20h

Vendredi 2 de 15h30 à 18h30

Samedi 3 de 8h à 19h

Dimanche 4 de 8h à 17h

du jeudi 1^{er} à 8h au dimanche 4 à 17h